

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-231 DU 15 JUIN 1989

Portant nomination de Directeurs
au Ministère de l'Industrie et de
l'Energie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin
et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU Le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU Le décret N° 89-71 du 23 Février 1989 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et
de l'Energie

SUR Proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Energie,

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 30 Mai 1989,

LE Comité Permanent entendu en sa séance du 31 Mai 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Les Camarades dont les noms suivent sont nommés
dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Industrie et de
l'Energie :

SOCIETE DES CIMENTS D'ONIGBOLO

Directeur Général : Camarades Henri DOUTETIEN ;

PROJET PETROLIER DE SEME ASHLAND

Co Directeur Administratif : Camarade Abiba ALIMI
et Financier

Assistants du représentant du : camarades - Gabriel DANSOU-LOKOSSOU
Gouvernement au bureau du :
projet : - François CHEDE

.../...

Article 2. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

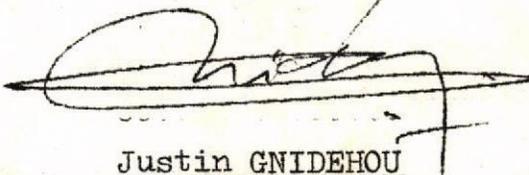
Fait à Cotonou, le 15 Juin 1989

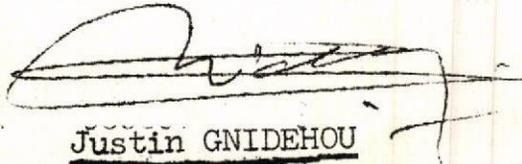
Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie
 et de l'Energie,

Le Ministre des Finances,


Justin GNIDEHOU


Justin GNIDEHOU
 (Ministre intérimaire)

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4
 SPD 1 MLE-MF 8 AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 DB
 DSDV-DT-CP-DCF-DI 10 UNB-FASJEP-ENA 3 BCP 1 BN-DAN 2 INTERESSES 4
 JORPB 1.